

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU de la Séance du 29 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin à 19 h 15 mn, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Madame Sylvine THOMASSIN**, Maire, sur convocation individuelle, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le **21 juin 2017**.

Présents : Mme THOMASSIN Sylvine, M. VIOIX Michel, Mme BADOUX Sylvie, M. GAUTHIER Philippe, Mme FARES-MAZOUZI Noria, M. TABOURI Abdelmagid, Mme MAAZAOUI-ACHI Dalila, M. MATILI Mounir (arrivé à 19h24), M. SOLLIER Patrick, Mme BERNIERES Claudine, Mme HUGUES Agnès, Mme TEKKOUK Fadila, M. NABAL Charles, M. EL KASMI Boujemaa, Mme SECK Aïssata (arrivée à 20h50), M. VERGER Alain, M. HOUSSIN Joël, Mme AMBOLET Hassina, M. BROUILLARD Bertrand, Mme NAHAR HAMIDI Rabia, M. AMMOURI Jamal, Mme RAJENDRAM Lilawtee, Mme CAUCHEMEZ Claire, Mme METAYER Sabrina (arrivée à 20h03), M. VERON Cyprien, M. ZAHY Ali (arrivé à 19h56), Mme MISSIAMENOU Marie-Joséphine, Mme FEZARI Souhila, M. LARBI Nabil, Mme DIABY Hadjanité, Mme AHMADOUCHI Fatine, Mme DEDONCKER Wadislawa, Mme LACOMBE-MAURIES Véronique, Mme PETITJEAN Guylène, M. ALLOUACHE Karim, M. HERVE Stéphane, Mme PIERRONNET Dominique, M. KADRI Hakim

Absents excusés, ont donné procuration :

M. BARADJI Madigata à Mme BADOUX Sylvie
Mme SECK Aïssata à M. HOUSSIN Joël
Mme METAYER Sabrina à M. AMMOURI Jamal
M. ZAHY Ali à Mme THOMASSIN Sylvine
M. EL BAZE Sébastien à M. TABOURI Abdelmagid
M. ONG Thomas à Mme AHMADOUCHI Fatine
M. RESSAIRE Philippe à Mme LACOMBE-MAURIES Véronique
Mme CHETTOUH Assina à M. ALLOUACHE Karim
M. ALOUT Rafik à M. HERVE Stéphane

Absent : M. MOUNDANGA Blaise

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du texte précité, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme AHMADOUCHI Fatine, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Arrivée de Monsieur Mounir MATILI à 19h24.

17 – 1 Approbation du compte-rendu valant procès-verbal de la séance du 18 Mai 2017

Le Conseil Municipal, A LA MAJORITE, APPROUVE le compte rendu de la séance du 30 mars 2017.

Pour : 34

Contre : 4 (2 Bondy autrement / 2 Parti socialiste : Mme METAYER et M. AMMOURI)

Abstentions : 6 (5 Les Républicains / 1 UDI)

17 – 2 Installation d'un nouveau Conseiller municipal

Le Conseil Municipal, **PROCLAME** l'installation dans les fonctions de Conseiller Municipal, Monsieur VERON Cyprien, suivant dans l'ordre de la liste «TOUTE LA GAUCHE UNIE QUI AGIT POUR BONDY» et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

17 – 3 Modification du classement des Conseillers municipaux

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE** de la modification du classement des Conseillers Municipaux comme suit :

| | | |
|----|--------------------------|--------------------------|
| 1 | Mme THOMASSIN Sylvine | MAIRE |
| 2 | M. VIOIX Michel | 1 ^{er} Adjoint |
| 3 | Mme BADOUX Sylvie | 2 ^e Adjointe |
| 4 | M. GAUTHIER Philippe | 3 ^e Adjoint |
| 5 | Mme FARES-MAZOUZI Noria | 4 ^e Adjointe |
| 6 | M. TABOURI Abdelmagid | 5 ^e Adjoint |
| 7 | Mme MAAZAOUI-ACHI Dalila | 6 ^e Adjointe |
| 8 | M. MATILI Mounir | 7 ^e Adjoint |
| 9 | M. SOLLIER Patrick | 8 ^e Adjoint |
| 10 | Mme BERNIERES Claudine | 9 ^e Adjointe |
| 11 | M. BARADJI Madigata | 10 ^e Adjoint |
| 12 | Mme HUGUES Agnès | 11 ^e Adjointe |
| | | 12 ^e Adjoint |
| 13 | Mme TEKKOUK Fadila | 13 ^e Adjointe |
| 14 | M. NABAL Charles | 14 ^e Adjoint |
| 15 | M. EL KASMI Boujema | 15 ^e Adjoint |
| 16 | Mme SECK Aïssata | 16 ^e Adjointe |

CONSEILLERS MUNICIPAUX

| | | | |
|----|------------------------------------|----|----------------------------------|
| 17 | M. VERGER Alain | 32 | Mme DIABY Hadjanité |
| 18 | M. HOUSSIN Joël | 33 | M. ONG Thomas |
| 19 | Mme AMBOLET Hassina | 34 | Mme AHMADOUCHI Fatine |
| 20 | M. BROUILLARD Bertrand | 35 | Mme DEDONCKER Wadislawa |
| 21 | Mme NAHAR HAMIDI Rabia | 36 | Mme LACOMBE-MAURIES Véronique |
| 22 | M. AMMOURI Jamal | 37 | Mme PETITJEAN Gyslène |
| 23 | Mme RAJENDRAM Lilawtee | 38 | M. ALLOUACHE Karim |
| 24 | Mme CAUCHEMEZ Claire | 39 | M. RESSAIRE Philippe |
| 25 | Mme METAYER Sabrina | 40 | Mme CHETTOUH Assina |
| 26 | M. VERON Cyprien | 41 | M. MOUDANGA Blaise |
| 27 | M. ZAHY Ali | 42 | M. HERVE Stephen |
| 28 | Mme MISSIAMENOU Marie-Joséphine | 43 | M. ALOUT Rafik |
| 29 | M. EL BAZE Sébastien | 44 | Mme PIERRONNET Dominique |
| 30 | Mme FEZARI Souhila | 45 | M. KADRI Hakim |
| 31 | M. LARBI Nabil | | |

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

17 – 4 **Demande de garantie communale formulée par l'office public de l'habitat, BONDY HABITAT, pour une opération de construction de 20 logements situés 46, rue Jules Guesde à bondy. Montant total de l'emprunt : 3.551.100,98 euros**

Le Conseil Municipal, **DECIDE, A LA MAJORITE**, la demande de garantie communale comme suit :

Article 1^{er} : La Commune de Bondy accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'emprunts d'un montant total de 3.551.100,98 € souscrit par Bondy Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné au financement d'une opération de construction de 20 logements situés au 46 rue Jules Guesde à Bondy.

Article 2 : Les caractéristiques des prêts sont les suivantes :

Prêt N°1

- ↳ Caractéristiques : PLAI
- ↳ Montant du prêt : 491.026,45 €
- ↳ Commission d'instruction : 0 €
- ↳ Durée différé d'amortissement : 24 mois
- ↳ Durée du prêt : 40 ans
- ↳ Index : Livret A
- ↳ Marge fixe sur index : - 0,2 %
- ↳ Taux d'intérêt : Livret A - 0,2 %
- ↳ TEG : 0,55 %
- ↳ Périodicité : Annuelle
- ↳ Profil d'amortissement : Amortissement déduit (intérêts différés)
- ↳ Modalité de révision : SR
- ↳ Taux de progressivité de l'amortissement : 0 %
- ↳ Conditions de remboursement anticipé volontaire : indemnité actuarielle

Prêt N°2

- ↳ Caractéristiques : PLAI Foncier
- ↳ Montant du prêt : 186.497 €
- ↳ Commission d'instruction : 0 €
- ↳ Durée différé d'amortissement : 24 mois
- ↳ Durée du prêt : 60 ans
- ↳ Index : Livret A
- ↳ Marge fixe sur index : 0,45 %
- ↳ Taux d'intérêt : Livret A +0,45 %
- ↳ TEG : 1,2 %
- ↳ Périodicité : Annuelle
- ↳ Profil d'amortissement : Amortissement déduit (intérêts différés)
- ↳ Modalité de révision : SR
- ↳ Taux de progressivité de l'amortissement : 0 %
- ↳ Conditions de remboursement anticipé volontaire : indemnité actuarielle

Prêt N°3

- ↳ Caractéristiques PLUS
- ↳ Montant du prêt : 2.075.065,53 €
- ↳ Commission d'instruction : 0 €
- ↳ Durée différé d'amortissement : 24 mois
- ↳ Durée du prêt : 40 ans
- ↳ Index : Livret A
- ↳ Marge fixe sur index : 0,6 %
- ↳ Taux d'intérêt : Livret A 0,6 %
- ↳ TEG : 1,35 %
- ↳ Périodicité : Annuelle
- ↳ Profil d'amortissement : Amortissement déduit (intérêts différés)
- ↳ Modalité de révision : SR
- ↳ Taux de progressivité de l'amortissement : 0 %
- ↳ Conditions de remboursement anticipé volontaire : indemnité actuarielle

Prêt N°4

- ↳ Caractéristiques PLUS Foncier
- ↳ Montant du prêt : 798.512 €
- ↳ Commission d'instruction : 0 €
- ↳ Durée différé d'amortissement : 24 mois
- ↳ Durée du prêt : 60 ans
- ↳ Index : Livret A
- ↳ Marge fixe sur index : 0,45 %
- ↳ Taux d'intérêt : Livret A +0,45 %
- ↳ TEG : 1,2 %
- ↳ Périodicité : Annuelle
- ↳ Profil d'amortissement : Amortissement déduit (intérêts différés)
- ↳ Modalité de révision : SR
- ↳ Taux de progressivité de l'amortissement : 0 %
- ↳ Conditions de remboursement anticipé volontaire : indemnité actuarielle

Le taux d'intérêt indiqué ci-dessus est susceptible de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Office public de l'habitat de Bondy, Bondy Habitat, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Office public de l'habitat de Bondy, Bondy Habitat, pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil autorise Madame la Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Article 6 : Le Conseil autorise Madame la Maire à signer le contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Article 7 : Le Conseil autorise Madame la Maire à signer la convention relative à la garantie communale des emprunts.

Article 8 : Bondy Habitat s'engage à réserver 4 logements au titre de contingent Ville de Bondy.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 32

Abstentions : 12 (2 Parti socialiste : Mme METAYER et M. AMMOURI/ 5 Les Républicains / 2 Démocrates et Centristes/1 UDI/ 2 Bondy autrement)

17 – 5 Demande de garantie communale formulée par EFIDIS-GROUPE SNI destiné au financement d'une opération d'acquisition en VEFA de 23 logements situés 82-92 avenue Carnot à Bondy. Montant total de l'emprunt : 3.387.576,00 euros.

Dossier retiré de l'ordre du jour.

17 – 6 Rapport d'utilisation des fonds octroyés dans le cadre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale pour l'exercice 2016

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, ADOPTE** le bilan présenté ci-dessous :

| | |
|---|------------------------|
| I. SECTEUR SOCIO-CULTUREL ET SPORTIF | 10.691.213,00 € |
| ▪ Centre de loisirs | 485 625,83 € |
| ▪ Maisons de quartier | 1 615 709,58 € |
| ▪ Jeunesse | 3 169 831,27 € |
| ▪ Enfance – famille | 3 547 268,33 € |
| ▪ Encouragement au sport | 55.892,40 € |
| ▪ Santé | 908 236,68 € |
| ▪ Centres de vacances | 449 785,00 € |
| ▪ Actions culturelles | 458.863,91 € |
| II. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS | 46.500,00 € |
| III. TOTAL GENERAL | 10.737.713,00 € |

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

17 – 7 Rapport d'utilisation des fonds octroyés dans le cadre du fonds de solidarité pour les communes de la région Ile-de-France pour l'exercice 2016

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, ADOPTE** le bilan présenté ci-dessous :

| | |
|--------------------------------------|-----------------------|
| I. TRAVAUX ET ACTIVITES | 5.581.536,24 € |
| ▪ Eclairage public et signalisation | 632.102,00 € |
| ▪ Réseaux et installations de voirie | 1.991.503,72 € |
| ▪ Santé | 1.000.000,00 € |
| ▪ Enseignement du premier degré | 1.775.196,24 € |
| ▪ Equipements sportifs | 99.392,39 € |
| ▪ Interventions sociales | 83 341,89 € |
| II. VIE ASSOCIATIVE | 479.679,76 € |
| III. TOTAL GENERAL | 6 061 216,00 € |

Il s'agit de subventions versées aux associations d'utilité publique autres que les associations paramunicipales.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

17 – 8 Réévaluation des tarifs communaux

Le Conseil Municipal, **A LA MAJORITE, FIXE** les tarifs communaux tels que présentés dans les tableaux joints à la présente délibération ; **AUTORISE** Madame la Maire à signer au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération ; **PRECISE** que ces tarifs seront applicables selon les modalités précisées dans les tableaux joints à la présente délibération et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 36

Contre : 8 (5 Les Républicains /2 Démocrates et Centristes/IUDI)

Arrivée de Monsieur Ali ZAHI à 19h56

17 – 9 Procédure de marché adapté de travaux pour l'allée George Sand (VN9)

Le Conseil Municipal, **A LA MAJORITE, DECIDE** de déléguer à la Maire, la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux prévus dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier de Lattre pour l'allée George Sand (VN9), la rue Rosa Parks (VN10), la rue Julie-Victoire Daubié (VN11) et la VN12 (voie nouvelle n°12), d'un montant total inférieur à 5.225.000,00 € hors taxes, soit cinq millions deux cent vingt-cinq mille euros hors taxes, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2017, 2018 et 2019 ; **DIT** que les procédures visées ci-dessus seront soumises à l'avis de la Commission Procédure Adaptée conformément aux dispositions du guide interne de la Commande Publique ; **DIT** que le Conseil Municipal sera avisé du résultat des procédures correspondantes et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 42

Contre : 2 (Bondy autrement)

Arrivée de Madame Sabrina METAYER à 20h03

17 – 10 Marché n°179503 Fourniture et pose d'horodateurs pour le stationnement à Bondy- Autorisation accordée à la Maire de signer le marché

Le Conseil Municipal, **A LA MAJORITE, APPROUVE** l'acte d'engagement tel qu'il est annexé et tel qu'il sera signé ; **AUTORISE** la Maire à signer le marché comme suit :

| Désignation | Titulaire (nom et adresse) | Montant HT |
|--|---|---|
| Fourniture et pose d'horodateurs pour le stationnement à Bondy | CAL SAS 5 bis place de l'Eperon 82600 VERDUN SUR GARONNE | sans minimum et pour un montant maximum de 100 000 € HT |
| Soit en toutes lettres : sans minimum et pour un montant maximum de cent mille euros Hors Taxes. | | |

AUTORISE la Maire à prendre toute décision concernant son exécution, ainsi que toute décision concernant les modifications apportées au marché n'entraînant pas une variation de son montant de plus de 5% ; **PRECISE** que cette dépense est inscrite dans le cadre des AP/CP ou que cette dépense est inscrite au budget communal et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 40

Contre : 4 (2 Bondy autrement/ 2 Démocrates et Centristes)

Suspension de séance de 10 minutes de 20h10 à 20h20.

17 – 11 Marché n°174801 Fourniture de livres scolaires-Autorisation accordée à la Maire de signer le marché

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, **APPROUVE** l'acte d'engagement tel qu'il est annexé et tel qu'il sera signé ; **AUTORISE** la Maire à signer le marché comme suit :

| Désignation | Titulaire (nom et adresse) | Montant maximum annuel HT |
|--|---|------------------------------|
| Fourniture de livres scolaires pour la Ville de Bondy | Librairie QUANTIN 13 avenue des bleuets 93220 GAGNY | 60 000,00 € |
| Soit en toutes lettres : Soixante mille euros hors taxes | | |

AUTORISE la Maire à prendre toute décision concernant son exécution, ainsi que toute décision concernant les modifications apportées au marché n'entraînant pas une variation de son montant de plus de 5% ; **PRECISE** que cette dépense est inscrite dans le cadre des AP/CP ou que cette dépense est inscrite au budget communal et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

17 – 12 Marché n°179505 Travaux de topographie sur le territoire de la Ville de Bondy – Autorisation accordée à la Maire de signer le marché

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, **APPROUVE** l'acte d'engagement tel qu'il est annexé et tel qu'il sera signé ; **AUTORISE** la Maire à signer le marché comme suit, pour une durée allant de la notification jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, puis reconductible trois fois :

| Titulaire (nom et adresse) | Montant maximum annuel HT |
|---|---------------------------|
| CABINET ALTIUS GEOMETRE 42 rue Marcellin Berthelot - BP 74 - 93701 DRANCY CEDEX | Sans minimum ni maximum |

AUTORISE la Maire à prendre toute décision concernant son exécution, ainsi que toute décision concernant les modifications apportées au marché n'entraînant pas une variation de son montant de plus de 5% ; **PRECISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget communal et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

17 – 13 **Marché n°172901 Distribution des supports de communication de la Ville de Bondy- Autorisation accordée à la Maire de signer le marché**

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, **APPROUVE** l'acte d'engagement tel qu'il est annexé et tel qu'il sera signé ; **AUTORISE** la Maire à signer le marché comme suit, pour une durée allant de la notification jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, puis reconductible trois fois :

| Titulaire (nom et adresse) | Montant maximum annuel HT |
|--|---------------------------|
| ISA PLUS SAS Parc d'activités Bernard Vergnaud 4 rue Frédéric Joliot Curie 93270 SEVRAN | 100 000,00 € |
| Soit en toutes lettres : cent mille euros | |

AUTORISE la Maire à prendre toute décision concernant son exécution, ainsi que toute décision concernant les modifications apportées au marché n'entraînant pas une variation de son montant de plus de 5% ; **PRECISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget communal et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

17 – 14 **Marché n°170102 Acquisition de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle- Autorisation accordée à la Maire de signer le marché**

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, **APPROUVE** les actes d'engagement tels qu'ils sont annexés et tels qu'ils seront signés ; **AUTORISE** la Maire à signer le marché comme suit, pour une durée allant de la notification jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, puis reconductible trois fois :

| Lot | Intitulé | Titulaire (nom et adresse) | Montant |
|-----|---|---|-------------------------|
| 1 | Vêtements de travail et équipements de protection individuelle pour les agents des services techniques | HENRI BRICOUT 69 rue des Gravilliers 75003 PARIS | Sans minimum ni maximum |
| 2 | Vêtements de travail et équipement de protection individuelle métiers de la santé, de l'éducation, social, de la petite enfance | L'ECHOPPE 28 rue Blanqui CS 50034 33028 BORDEAUX | Sans minimum ni maximum |

| Lot | Intitulé | Titulaire (nom et adresse) | Montant |
|-----|--|--|-------------------------|
| 3 | Vêtements de travail pour les agents de la police municipale et les ASVP | SENTINEL 74 rue VILLEBOIS MAREUIL 92230 GENNEVILLIERS | Sans minimum ni maximum |

AUTORISE la Maire à prendre toute décision concernant son exécution, ainsi que toute décision concernant les modifications apportées au marché n'entraînant pas une variation de son montant de plus de 5% ; **PRECISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget communal et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

17 – 15 **Marché n° 131002 – Dommage aux biens et risques annexes-Avenant Tous Risques Exposition**

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, **AUTORISE** la Maire à signer l'avenant marché de gestion des contrats d'assurance de la Ville de Bondy – Dommages aux biens et risques annexes, relatif à la garantie Tous risques exposition, avec la Société SMACL ASSURANCES, 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT ; **AUTORISE** la Maire à signer les conditions particulières « Assurance Tous risques exposition », conformément au projet annexé à la présente délibération, ainsi que tous document ce rapportant à cette affaire ; **DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal, Chapitre 01 Article 616 Fonction 020 et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

17 – 16 **Marché n°151001- Assurance responsabilité civile- Avenant relatif à la gestion des franchises**

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, **AUTORISE** la Maire à signer l'avenant au marché n°151001- Assurance responsabilité civile, relatif à la gestion des franchises contractuelles, avec la Société SMACL Assurances, sise 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT Cedex 9, ainsi que tout document s'y rapportant ; **DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal, Chapitre 011, Article 616, Fonction 020 et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

17 – 17 Prolongation du dispositif de titularisation applicable aux agents contractuels

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, APPROUVE la liste des postes ouverts à la titularisation de la manière suivante :

| Pôle | Cadre d'emploi | Grade | Catégorie | Voie de titularisation | Année de session |
|-----------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------|-----------|---------------------------|------------------|
| Cohésion sociale | Attaché territorial (2) | Attaché | A | Sélection professionnelle | 2017 |
| | Animateur territorial (2) | Animateur | B | Sélection professionnelle | 2017 |
| | Adjoint administratif territorial (1) | Adjoint administratif | C | Sans concours | 2017 |
| Education | Adjoint technique territorial (5) | Adjoint technique | C | Sans concours | 2017 |
| | Adjoint territorial d'animation (13) | Adjoint territorial d'animation | C | Sans concours | 2017 |
| Patrimoine | Technicien territorial (1) | Technicien | B | Sélection professionnelle | 2017 |
| Police municipale | Adjoint technique territorial (4) | Adjoint technique | C | Sans concours | 2017 |
| Ressources Humaines | Attaché territorial (2) | Attaché | A | Sélection professionnelle | 2017 |
| | Psychologue territorial (1) | Psychologue | A | Sélection professionnelle | 2017 |
| Solidarité, Santé, Petite enfance | Médecin territorial (8) | Médecin | A | Sélection professionnelle | 2017 |
| | Educateur de jeunes enfants (1) | Educateur de jeunes enfants | B | Sélection professionnelle | 2017 |
| Urbanisme et habitat | Attaché territorial (3) | Attaché | A | Sélection professionnelle | 2017 |

PRECISE que les agents s'engageant volontairement dans cette démarche et donnant satisfaction aux entretiens programmés (dans le cadre de la sélection professionnelle) seront mis en stage par la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2018 ; **PRECISE** que les agents de catégorie C pourront, s'ils souhaitent bénéficier de ce dispositif, être stagiaires au 1^{er} septembre 2017 ; **AUTORISE** la Maire à signer le projet de convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne, tel qu'annexé à la présente délibération, ainsi que tout document relatif à ce dossier et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

17 – 18 Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, A LA MAJORITE, APPROUVE les évolutions suivantes :

1) Créations

- Direction des Ressources Humaines (Ecole de la formation – reclassement)
 - Un(e) agent(e) administratif(ve) (adjoint administratif territorial) ;
- Centre de reprographie (reclassement)
 - Un(e) agent(e) administratif(ve) (adjoint administratif territorial) ;

- Direction générale des services
 - Un(e) Directeur(rice) du pôle Stratégie financière, contrôle interne et évaluation (attaché territorial) ;
(Les postes rattachés au Service Evaluation des politiques publiques sont intégrés à ladite Direction) ;
- Direction générale adjointe Support
 - Un(e) Directeur(rice) du pôle Gestion comptable et budgétaire (attaché territorial) ;
- Direction du pôle Education
 - Les postes rattachés aux Missions Déscolarisation et Initiatives Jeunesse et mobilité sont intégrés à ladite Direction ;
- Direction du Pôle Sports, jeunesse et famille
 - Un(e) Chef(fe) du service Vie associative (attaché territorial) ;
(Les postes rattachées à la vie associative (pôle Relations extérieures) sont intégrés à ladite Direction) ;

2) **Transformations**

- SIMAD
 - Un poste d'aide-soignant(e) (grade d'auxiliaire de soins) en agent administratif (grade d'adjoint administratif territorial ou de rédacteur territorial) ;
- Cabinet de la Maire
 - Un conseiller technique : grade d'attaché territorial ;
 - Un conseiller technique : grade d'attaché hors classe ;
- Service des préventions des risques professionnels
 - Psychologue du travail : quotité du temps de travail porté de 20 à 70% ;
- Service Travaux neufs
 - Conducteur de travaux : grade de technicien territorial au lieu d'adjoint technique territorial ;
- Centres sociaux
 - Agent d'accueil : grade d'adjoint territorial d'animation au lieu d'adjoint administratif territorial ;
 - Adjoint au Directeur(rice) du centre socioculturel Balavoine : grade d'animateur principal de 1^{ère} classe ;
 - Agent administratif : grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ;
- Centre municipal de santé
 - Responsable prévention santé : grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ;
- Service comptabilité
 - Agent administratif et financier : grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ;
- Maison de la Jeunesse et des services publics
 - Responsable : grade d'animateur principal de 1^{ère} classe ;
- Mission déscolarisation
 - Chargé(e) de mission : grade d'animateur principal de 1^{ère} classe
- Service d'appui administratif et financier
 - Chargé(e) de mission : grade d'animateur principal de 1^{ère} classe
- Service Arts et culture
 - Coordinateur(rice) culturel(le) : grade d'animateur principal de 2^{ème} classe ;
 - Agents techniques et d'accueil : grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;
- Service Maintenance – Sécurité

- Agent en charge de la maintenance générale : grade d'adjoint technique territorial au lieu d'adjoint territorial d'animation ;
- Contrôleur gestion des bâtiments : grade d'agent de maîtrise principal ;
- Service des Ateliers
 - Coordinateur(rice) : grade d'agent de maîtrise principal ;
 - Menuisier : grade d'agent de maîtrise principal ;
- Service Accueil physique et téléphonique
 - Agent d'accueil : grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;
 - Chargé du courrier : grade d'agent de maîtrise principal ;
- Cimetière
 - Chef d'équipe : grade d'agent de maîtrise principal ;
- Service des solidarités
 - Animateur seniors : grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;
- Service Enfance
 - Coordinateur(rice) : grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe ;
- Service Interventions à domicile
 - Agent administratif : grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ;
- Service des parcs et jardins
 - Jardinier : grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;
 - Chef d'équipe : grade d'agent de maîtrise principal ;
- Service Enseignement
 - Agent d'entretien faisant office d'ATSEM : grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;
 - Responsable d'unité : grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ;
- Service Restauration – Logistique
 - Agents de restauration (2) : grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;
 - Référent(e) (2) : grade d'agent de maîtrise principal ;
 - Coordinateur(rice) des offices de restauration : grade d'agent de maîtrise principal ;
 - Agent administratif et financier : grade d'agent de maîtrise principal ;
- Service Police municipale
 - Agent de police municipale : grade de brigadier chef principal ;
- La Ronde des enfants :
 - Auxiliaire de puériculture : grade d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe ;
- La Cabane des petits
 - Auxiliaire de puériculture : grade d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe ;
- Service Gestion des assemblées
 - Adjoint(e) au chef(fe) de service : grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe ;
- Direction du pôle Espaces publics et déplacements
 - Responsable de l'observatoire du stationnement : grade d'agent de maîtrise principal ;
- Direction du pôle Cadre de vie et propreté urbaine
 - Agent du SIR : grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;
 - Agent du SIR : grade d'agent de maîtrise principal ;
 - Arpenteur : grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe ;
 - Coordinateur(rice) des écogardes : grade d'agent de maîtrise principal ;
- Direction du pôle Relations extérieures
 - Gardien de l'espace Vaillant : grade d'agent de maîtrise principal ;

- Direction du pôle Administration générale
 - Directeur(rice) : grade d'attaché principal ;
- Direction du pôle Ressources Humaines
 - Agent d'accueil : grade d'agent de maîtrise principal ;
- Direction générale adjointe Population
 - Directeur(rice) général(e) adjoint(e) : grade d'attaché hors classe ;

Avec changement de service

- Un poste d'agent(e) administratif(ve) (Centre socioculturel Sohane) en poste d'agent(e) administratif(ve) (Mission Initiatives jeunesse et mobilité) ;
- Un poste de responsable d'unité Accueil famille (Service Enseignement) en poste de chargé(e) du suivi administratif et de la dématérialisation (Pôle Education) ;
- Un poste de référent de secteur (Service Interventions à domicile) en poste de conseiller social (Service des solidarités) ;

3) **Suppressions**

- Direction générale adjointe Support
 - Un poste de Directeur(rice) du pôle Finances.

APPROUVE le tableau des effectifs modifié, tel qu'annexé à la présente délibération et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 32

Abstention : 12 (2 Parti socialiste : Mme METAYER et M. AMMOURI /5 Les Républicains/ 1 UDI/ 2 Démocrates et Centristes/ 2 Bondy autrement)

17 – 19 Accroissements temporaires d'activités - Recrutement d'agents contractuels

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, **APPROUVE** le recrutement, sur le fondement de l'article 3 de la loi n° 84-53 susvisée :

- D'un agent contractuel en tant que chauffeur de car, du 1^{er} juillet au 31 août 2017 ;
Cet agent sera rémunéré sur la base de la rémunération d'un adjoint technique territorial, avec le régime indemnitaire afférent au groupe C G2, et bénéficiera de la prime de sujétions attachée au poste, telle que fixée par la délibération n°780 susvisée ;
- De deux agents contractuels en tant qu'agents des parcs et jardins, du 1^{er} juin et au 30 septembre 2017.
Ces agents seront rémunérés sur la base de la rémunération d'un adjoint technique territorial, avec le régime indemnitaire afférent au groupe C G2, et bénéficieront des primes de sujétions attachées au poste, telle que fixée par la délibération n° 780 susvisée ;
- D'un agent contractuel en tant qu'assistant dentaire, du 1^{er} juillet au 31 août 2017.
Cet agent sera rémunéré sur la base de la rémunération d'un auxiliaire de soins, conformément aux dispositions de la délibération n°1463 susvisée.
- D'un agent contractuel en tant qu'agent administratif, du 1^{er} juillet au 30 septembre 2017.
Cet agent sera rémunéré sur la base de la rémunération d'un adjoint administratif territorial, avec le régime indemnitaire afférent au groupe C G2, conformément à la délibération n° 780 du 30 mars 2017.

AUTORISE la Maire à signer tout document relatif à ce dossier et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

17-20 Prise en charge des frais de déplacement du Médiateur de la Ville de Bondy dans le cadre de l'organisation de l'Assemblée générale de l'Association des Médiateurs des collectivités territoriales

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, **AUTORISE** la prise en charge des frais de déplacement de Monsieur Maxime ATTYASSE, Médiateur de la Ville de Bondy, dans le cadre de sa participation à l'Assemblée générale ordinaire de l'Association des Médiateurs des Collectivités Territoriales (AMCT) ; **DIT** que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de la Ville de Bondy et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

17-21 Approbation des conventions de mise à disposition de services entre l'Etablissement public territorial Est Ensemble et la Commune de Bondy

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, **APPROUVE** la convention de mise à disposition de services liés aux compétences transférées par déclaration d'intérêt communautaire entre la Ville de Bondy et l'Etablissement public territorial Est Ensemble, tel qu'annexée à la présente délibération ; **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition de services pour les compétences issues de la loi NOTRE entre la commune de Bondy et EST ENSEMBLE ; **PRECISE** que ces conventions sont conclues pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2017, soit jusqu'au 31 décembre 2017 ; **AUTORISE** la Maire à signer lesdites conventions, leurs éventuels avenants, à effectuer toutes les démarches administratives qui seront requises et à signer l'ensemble des actes administratifs et contractuels nécessaires à l'exécution de cette délibération et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

17-22 Approbation de la convention de prise en charge des dépenses et des recettes liées aux services mis à disposition entre l'établissement public territorial Est Ensemble et la commune de Bondy

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, **APPROUVE** la convention entre la Ville de Bondy et l'Etablissement public territorial Est Ensemble relative aux modalités de prise en charge des dépenses et recettes liées au fonctionnement des services mis à disposition au titre de l'exercice 2017, telle qu'annexée à la présente délibération ; **AUTORISE** la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi qu'à effectuer toutes les démarches administratives qui seront requises et à signer l'ensemble des actes administratifs et contractuels nécessaires à l'exécution de cette délibération ; **PRECISE** que cette convention est conclue pour une durée de douze mois à compter du 1^{er} janvier 2017, soit jusqu'au 31 décembre 2017 et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Arrivée de Mme Aissata SECK à 20h50

17-23 Dissolution du SMPDC : répartition de l'actif et du passif avec Bondy Habitat

Le Conseil Municipal, **A LA MAJORITE, PREND ACTE** de la dissolution du syndicat mixte pour la production et la distribution du réseau de chaleur (SMPDC) au 31 décembre 2017 ; **AUTORISE** la Maire à signer la convention de répartition du patrimoine et des dettes avec Bondy Habitat consistant en une reprise complète par la Ville de l'ensemble des éléments d'actif et de passif, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 42

Contre : 2 (Parti socialiste : Mme METAYER et M. AMMOURI)

17-24 Mise à disposition des véhicules du parc automobile de la collectivité pour l'année 2017

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, APPROUVE** l'attribution des véhicules, au titre de l'année 2017, selon le tableau annexé ; **APPROUVE** le règlement d'utilisation des véhicules du parc automobile de la commune ; **AUTORISE** Madame la maire à établir les conventions individuelles d'attribution des véhicules et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

17-25 Dénomination d'un nouvel équipement public dédié aux solidarités : « Maison Marianne »

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, APPROUVE** la dénomination de la maison des solidarités « Maison Marianne » et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

17-26 Adhésion au syndicat Mixte Autolib' et Velib' Métropole –Transfert de la compétence de location de vélos en libre service au Syndicat Mixte Autolib' et Velib' Métropole- Adhésion à la compétence optionnelle « Vélib' » du Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole-Désignation d'un titulaire et d'un suppléant

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, DECIDE** d'adhérer au socle commun du Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole et approuve ses statuts ; **DECIDE** de transférer la compétence de location de véhicule électrique et de vélos en libre-service au Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole ; **DECIDE** d'adhérer à la compétence optionnelle « Vélib' » ; **DESIGNE** Monsieur Boujema EL KASMI en tant que représentant titulaire et Monsieur Bertrand BROUILLARD en tant que représentant suppléant pour représenter la commune au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte Autolib' et Velib' Métropole ; **AUTORISE** Madame la Maire ou son(sa) représentant(e), à signer tout document se rapportant à cette adhésion ; **MANDATE** Madame la Maire pour accomplir, en relation avec les services de l'Etat, toutes les démarches nécessaires à cette adhésion et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

17-27 Attribution de subventions aux associations

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, **DECIDE** d'allouer des subventions d'un montant total de cinq mille huit cent euros (5 800,00 €) selon le tableau annexé à la présente délibération ; **PRECISE** que les dépenses correspondant à ces subventions sont imputées sur le budget principal de la ville ; **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

17-28 Attributions de subventions à la Coordination Eau Ile de France et à l'association France Libertés

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, **DECIDE** d'allouer une subvention de deux cent cinquante euros à la Coordination Eau Ile de France et une subvention de deux cent cinquante euros à l'association France Libertés ; **PRECISE** que les dépenses correspondant à ces subventions sont imputées sur le budget principal de de la ville au chapitre 67 article 6748 « Autres subventions exceptionnelles » ; **DIT** que la dépense sera prélevée au budget principal et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

17-29 Remboursement des frais inférieurs à la franchise à l'Olivier assurance

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, **DECIDE** de verser la somme de 529,61 € T.T.C (cinq cent vingt-neuf euros et soixante-et-un centimes d'euros) à L'Olivier Assurance, correspondant à l'indemnisation du préjudice matériel subi le 10 janvier 2017 par Monsieur Johnny SABAS ; **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget communal ; **AUTORISE** Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

17-30 Etablissement public foncier d'Ile-de-France- Modification de la délibération n°37 du 12 Avril 2014

Le Conseil Municipal, A LA MAJORITE, **PROCEDE au vote à main levée** ; **DESIGNE** Monsieur Ali ZAHI, Conseiller municipal, comme représentant afin de siéger auprès de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 34

Non participés : 10 (5 Les Républicains/ 1 UDI/ 2 Démocrates et Centristes/ 2 Bondy autrement)

17-31 Conseils d'écoles des écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Bondy : Modification de la délibération n°521 du 7 Avril 2016

Le Conseil Municipal, A LA MAJORITE, **APPROUVE le vote à main levée ; DESIGNÉ** les représentants du Conseil Municipal afin de siéger aux Conseils d'écoles des écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Bondy, comme suit :

- Ecoles Elémentaires :

| Ecole | Anciens représentants | Propositions de nouveaux représentants |
|-----------------------|-----------------------|--|
| Guillaume Apollinaire | Magid TABOURI | Magid TABOURI |
| Jacques Bethinger | Sabrina METAYER | Thomas ONG |
| André Boulloche | Nabil LARBI | Nabil LARBI |
| Albert Camus | Agnès HUGUES | Hadjanité DIABY |
| Pierre Curie | Philippe GAUTHIER | Philippe GAUTHIER |
| Jules Ferry | Jacques JAKUBOWICZ | Cyprien VERON |
| Léo Lagrange | Thomas LERMUSIAUX | Michel VIOIX |
| Mainguy-Guéhenno | Boujemâa EL KASMI | Boujemâa EL KASMI |
| Noue Caillet | Joël HOUSSIN | Joël HOUSSIN |
| Pasteur | Dalila MAAZAOUI | Dalila MAAZAOUI |
| Jean Rostand | Patrick SOLLIER | Patrick SOLLIER |
| Roger Salengro | Michel VIOIX | Souhila FEZARI |
| Aimé Césaire | Dalila MAAZAOUI | Nabil LARBI |
| Olympe de Gougès | Souhila FEZARI | Souhila FEZARI |

- Ecoles maternelles :

| Ecole | Anciens représentants | Propositions de nouveaux représentants |
|--------------------|-----------------------|--|
| Camille Claudel | Claire CAUCHEMEZ | Claire CAUCHEMEZ |
| Pierre Curie | Bertrand BROUILLARD | Bertrand BROUILLARD |
| Jules Ferry | Hassina AMBOLET | Hassina AMBOLET |
| Léo Lagrange | Michel VIOIX | Michel VIOIX |
| Mainguy | Aïssata SECK | Aïssata SECK |
| Noue Caillet | Fadila TEKKOUK | Fadila TEKKOUK |
| Pasteur | Rabia NAHAR-HAMIDI | Rabia NAHAR-HAMIDI |
| Roger Salengro | Jamal AMMOURI | Fatine AHMADOUCHI |
| Alain Savary | Sylvie BADOUX | Sylvie BADOUX |
| Henri Sellier | Claudine BERNIERES | Claudine BERNIERES |
| Terre-Saint-Blaise | Thomas ONG | Larbi NABIL |
| Jean Zay | Fadila TEKKOUK | Fadila TEKKOUK |

PRECISE que la présente délibération annule et remplace la délibération n°521 du 7 avril 2016 précitée ; **AUTORISE** Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 32

Contre : 2 (Parti socialiste : Mme METAYER et M. AMMOURI)

Non participés : 10 (5 Les Républicains/ 1 UDI/ 2 Démocrates et Centristes/ 2 Bondy autrement)

17-32 Association nationale des élus en charge du sport – Modification de la délibération n°42 du 12 Avril 2014

Le Conseil Municipal, **A LA MAJORITE , APPROUVE le vote à main levée ; DESIGNE** Monsieur Charles NABAL comme représentant de la Ville de Bondy à l'Association Nationale des Elus en charge du sport (ANDES) et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 34

Non participés : 10 (5 Les Républicains/ 1 UDI/ 2 Démocrates et Centristes/ 2 Bondy autrement)

17-33 Association « Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire » (RTES) – Modification de la délibération n°566 du 23 Juin 2016

Le Conseil Municipal, **A LA MAJORITE APPROUVE le vote à main levée; DESIGNE** Madame Sylvie BADOUX en qualité de représentante de l'Association « Réseau des Collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire » (RTES) et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 34

Non participés : 10 (5 Les Républicains/ 1 UDI/ 2 Démocrates et Centristes/ 2 Bondy autrement)

17-34 Groupement d'intérêt public (GIP) « MAXIMILIEN » - Modification de la délibération n°568 du 23 Juin 2016

Dossier retiré de l'ordre du jour.

17-35 Commission communale des impôts directs (CCID) – Modification de la délibération n° 27 du 12 Avril 2014

Le Conseil Municipal, **A LA MAJORITE, APPROUVE le vote à main levée ; DESIGNE** les 16 nouveaux membres titulaires et suppléants à la Commission communale des impôts directs comme suit :

| Anciens Commissaires | Nouveaux Commissaires |
|-----------------------------|------------------------------|
| Titulaires | |
| GAUTHIER Philippe | GAUTHIER Philippe |
| ZAHY Ali | ZAHY Ali |
| BADOUX Sylvie | BADOUX Sylvie |
| DONETTE Olivier | DONETTE Olivier |
| VERGER Alain | VERGER Alain |
| COTTE Laurent | COTTE Laurent |
| ATTYASSE Maxime | ATTYASSE Maxime |
| DOUGAL Jean-Jacques | DOUGAL Jean-Jacques |
| Suppléants | |
| HERVE Stephen | HERVE Stephen |
| VIOIX Françoise | VIOIX Françoise |

| Anciens Commissaires | Nouveaux Commissaires |
|-----------------------------|------------------------------|
| PIERRONNET Dominique | PIERRONNET Dominique |
| METAYER Sabrina | METAYER Sabrina |
| MAAZAOUI Dalila | MAAZAOUI Dalila |
| BACHAR Salah | BACHAR Salah |
| JACUBOWICZ Jacques | AHMADOUCHI Fatine |
| BARUCH Daniel | BARUCH Daniel |

PRECISE que la présente délibération annule et remplace la délibération n°27 du 12 avril 2014 ; **AUTORISE** Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 42

Non participés : 2 (2 Bondy autrement)

17-36 Association nationale des Villes pour le Développement de la Santé Publique « Elus, Santé Publique et Territoires » : Modification de la délibération n°629 du 6 Octobre 2016

Le Conseil Municipal, **A LA MAJORITE, APPROUVE le vote à main levée ; DESIGNE** Madame Dalila MAAZAOUI-ACHI, comme représentante de la Ville de Bondy à l'Association « Elus, Santé Publique et Territoires » (ESPT) et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 34

Non participés : 10 (5 Les Républicains/1 UDI/2 Bondy autrement/2 Démocrates et centristes)

17-37 Jury de Concours : Modification de la délibération n°31 du 12 Avril 2014

Le Conseil Municipal, **A LA MAJORITE, APPROUVE le vote à main levée; DESIGNE** au remplacement des membres du Jury de Concours, selon le principe de la représentation proportionnelle par :

| Propositions de membres titulaires | Propositions de membres suppléants |
|------------------------------------|------------------------------------|
| Alain VERGER | Ali ZAHI |
| Patrick SOLLIER | Claire CAUCHEMEZ |
| Noria FARES-MAZOUZI | Dalila MAAZAOUI |
| Sylvie BADOUX | Madigata BARADJI |
| Assina CHETTOUH | Wadislawa DEDONCKER |

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 42

Non participés : 2 (2 Bondy autrement)

17-38 Commission d'Appel d'Offres : Modification de la délibération n°30 du 12 Avril 2014

Le Conseil Municipal, A LA MAJORITE, **PROCEDE au vote à main levée**, au remplacement de Monsieur Thomas LERMUSIAUX, membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres, selon le principe de la représentation proportionnelle par Monsieur Madigata BARADJI et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 42

Non participés : 2 (2 Bondy autrement)

17-39 Commission consultative des services publics locaux : Modification de la délibération n°29 du 12 Avril 2014

Le Conseil Municipal, A LA MAJORITE, **PROCEDE au vote à main levée**, au remplacement de Monsieur Thomas LERMUSIAUX, membre suppléant de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, selon le principe de la représentation proportionnelle, par Monsieur Madigata BARADJI et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 42

Non participés : 2 (2 Bondy autrement)

17-40 Commission compétente pour les délégations de services publics : Modifications de la délibération n°28 du 12 Avril 2014

Le Conseil Municipal, A LA MAJORITE, **PROCEDE au vote à main levée**, au remplacement de Monsieur Thomas LERMUSIAUX, membre suppléant de la Commission de Délégation de de Service Public, selon le principe de la représentation proportionnelle, par Monsieur Madigata BARADJI et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 42

Non participés : 2 (2 Bondy autrement)

17-41 Réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « ANRU+ » pour le projet « Jardiner près de chez moi »

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, **AUTORISE** Madame la Maire à candidater pour la Ville à l'appel à manifestations d'intérêt « ANRU+ » ; **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document relatif à cet appel à manifestations d'intérêt et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

17-42 Convention d'indemnisation en perte d'exploitation temporaire avec la SCI HEMERY : avenant n°2

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, APPROUVE** les termes de l'avenant n°2 à la convention d'indemnisation en perte d'exploitation temporaire avec la SCI HEMERY sise 47 avenue de Combault à Le Pléssis-Trévisé et représentée par son gérant, Monsieur Roger HEMERY ; **DECIDE** que la durée de validité de la convention d'indemnisation est portée à 21 mois et 11 jours, soit du 1^{er} juillet 2015 au 11 avril 2017 eu égard à la prolongation de l'immobilisation des dix boxes de la SCI HEMERY ; **DIT** que les autres dispositions de la convention d'indemnisation restent inchangées ; **AUTORISE** la Maire à signer ledit avenant n°2 ainsi que tout document se rapportant à cette affaire ; **PRECISE** que le montant d'indemnisation à verser à la SCI HEMERY s'élèvera ainsi à 14.957 € hors charges, soit 700 € par mois sur 21 mois et 11 jours. Cette somme est inscrite au budget communal et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

17-43 Approbation de la convention relative à la fourniture et à la livraison des repas entre le SPILARC et la ville de Bondy

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, APPROUVE** la nouvelle convention de fourniture et de livraison des repas à domicile en direction des personnes âgées, en situation de handicap, ou en rupture d'autonomie fixant les rôles et obligations respectifs des différentes parties ; **PRECISE** que la présente convention est conclue pour une première période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, renouvelable par reconduction expresse par période successive d'un an sur une durée maximale de reconduction de 4 ans soit au maximum le 30 juin 2021 ; **DIT** que la présente convention remplace la précédente convention datée du 23 juin 2016 ; **AUTORISE** la Maire à signer cette convention ainsi que toutes pièces se rapportant à cette affaire ; **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Ville et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

17-44 Avenue Carnot- Projet de construction d'un programme immobilier mixte pour le groupement Vinci/ Ogic – Déclassement du domaine public communal des parcelles AD n°82 et AD n°113 d'une superficie de 2 223 m²

Le Conseil Municipal, **A LA MAJORITE, DECIDE** la désaffectation des parcelles AD 82 et 113 au jour de la signature de l'acte de vente ; **PRONONCE** le déclassement anticipé des parcelles AD 82 et 113 ; **PRECISE** que la promesse de vente devra spécifier les conditions de libération de l'immeuble par le service public et le fait que l'engagement de la Ville reste subordonné à l'absence d'obligation, postérieurement à la formation de la promesse, de maintenir dans ce lieu le service public et donc de garder le bien dans le domaine public ; **AUTORISE** la Maire à signer toutes pièces et documents se rapportant à ce dossier et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 22 (dont voix prépondérante du Président de séance)

Contre : 22 (2 Parti socialiste : Mme METAYER et M. AMMOURI/6 EELV/3 Parti communiste/ 5 Les Républicains/ 1 UDI/ 2 Démocrates et Centristes/ 2 Bondy autrement/Mme MISSIAMENOU)

17-45 Avenue Carnot – Projet de construction d’un programme immobilier mixte par le groupement Vinci/ Ogic – Cession des parcelles AD n° 82 et AD n°113 d’une superficie de 2 223 m²

Le Conseil Municipal, **A LA MAJORITE, APPROUVE** la vente à Vinci Immobilier et Ogic de l’emprise foncière d’une superficie de 2 223 m² issue des parcelles cadastrées section AD n°82 et AD n°113, située 26-28 avenue Carnot, au prix de 3 800 000€, auquel pourrait s’ajouter pour chaque mètre carré de SDP supplémentaire au programme prévisionnel de 5 858 m² de SDP :

- 717€ HT/m² SDP Logement,
- 150€ HT/m² SDOP commerce,

AUTORISE le groupement Vinci/Ogic à déposer sur ladite emprise tout dossier d’autorisation du droit des sols nécessaire à la réalisation de leur projet; **AUTORISE** Madame la Maire à signer toutes pièces et documents se rapportant à ce dossier; **PRECISE** que la promesse de vente comportera des clauses précisant que l’engagement de la Ville reste subordonné à l’absence, postérieurement à la formation de la promesse, de motif imposant la nécessité de maintenir dans le lieu le service public auquel le bien est affecté; **PRECISE** que l’acte de vente devra mentionner les clauses relatives aux conditions de libération de l’immeuble par le service public; **PRECISE** que la recette sera inscrite au budget de la commune chapitre 024, article 024 « produits des cessions d’immobilisations », fonction 824 et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l’Etat.

Pour : 22 (dont voix prépondérante du Président de séance)

Contre : 22 (2 Parti socialiste : Mme METAYER et M. AMMOURI/6 EELV/3 Parti communiste/ 5 Les Républicains/ 1 UDI/ 2 Démocrates et Centristes/ 2 Bondy autrement/Mme MISSIAMENOU)

Décisions de la Maire :

- **N°17/09** - Contrat de cession pour le spectacle intitulé « Bal pour jeune public et Bal populaire : Le Falzard » entre la Compagnie Le Grand Souk et la Ville de Bondy du samedi 18 mars 2017
- **N°17/10** - Convention de collaboration pour la transhumance d'un troupeau de moutons dans la ville entre les Bergers Urbains et la Ville de Bondy, le vendredi 17 et samedi 18 mars 2017
- **N°17/11** - Convention de collaboration pour les animations circassiennes entre l'association Cirque de Clichy 93 et la Ville de Bondy du samedi 18 mars 2017
- **N°17/12** - Convention de collaboration pour l'animation d'échecs entre le Cercle d'Echecs de Villepinte et la Ville de Bondy du samedi 18 mars 2017
- **N°17/13** - Convention de partenariat pour la création d'une fresque sur le portail de la ferme Caillard entre l'artiste graffeur Batsh et la Ville de Bondy, le samedi 18 mars 2017
- **N°17/14** - Contrat de cession pour le spectacle intitulé « Variouchka et le loup ou le petit chaperon rouge » du samedi 18 mars 2017 entre la Compagnie Rendez-moi mes sentiments et la Ville de Bondy
- **N°17/17** - Contrat de cession pour le spectacle intitulé du spectacle « LUZ » du vendredi 12 mai 2017
- **N°17/21** - Convention d'accueil pour les classes découvertes PEP élémentaires Roger Salengro du 19 juin au 23 juin 2017 à Sarzeau
- **N°17/23** - Contrat d'emprunt de 1 500 000 € auprès du Crédit Agricole Ile de France
- **N°17/24** - Contrat de cession pour le spectacle intitulé KARIMBA « Le bal autour du monde » du mercredi 21 juin 2014 à 17h
- **N°17/26** - Convention d'occupation précaire et révocable d'un logement – situé 19 rue Paul Vaillant Couturier à Bondy (93140) entre la Commune de Bondy et Madame et Monsieur Ferhat SOUANE
- **N°17/27** - Convention de mise à disposition d'un local - sis 2bis rue de Pressensé à Bondy (93140), passée entre la Commune de Bondy et le Centre Communal d'Actions Sociales

RIEN N'ETANT PLUS A L'ORDRE DU JOUR
LA SEANCE EST LEVEE A 22h36 mn